



Nombre de conseillers :

En exercice: 11

Présents: 10

Votants: 10

Date de convocation : 08 Octobre 2014

Date d'affichage : 08 Octobre 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le Seize Octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Barbé Michel, Maire.

Étaient présents: M.Mmes : Barbé Michel, Larradet Monique, Casaubon Marie-José, Truel Philippe, Peyrette Patrick, Lett Marjorie, Bellegarde Julien, Faro Ismaël, Sanchez Lionel et Daubagna Joël formant la majorité des membres en exercice.

Était absent/ excusé: M. Latapie Patrice.

Secrétaire de Séance : M. Peyrette Patrick.

Objet: Délibération instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de CUQUERON: :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants:

Le Conseil Municipal de CUQUERON, décide, à l'unanimité,

D'INSTITUER sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 1 %,

DE NE PAS VOTER d'exonération.

La présente délibération est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre sont les signatures.

Fait à Cuqueron le 16 Octobre 2014.
Le Maire, Michel Barbé.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 10 Décembre 2014
et publication le 10 Décembre 2014

